

-----  
Département du  
Nord

N° du registre  
des délibérations

L'an deux mille vingt-cinq, le huit mars à dix heures, le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil, en séance à huis clos, sous la présidence d'Alain BLONDEAU, Président du CCAS

**2025-03-02**

**Objet :**  
**Admission en  
non-valeur**

**Etaient présents :**

BLONDEAU ALAIN, PLANCQ CARMEN, CARY THERESE, JONVILLE REGINE, DHENNIN NATHALIE, DE WAZIERES CYRIL, PLICHON PHILIPPE, VERSAEVEL JACQUELINE, DUTOIT DANIELE, HENGBART MICHEL, CLEMENT PIERRE, KOUSSSENS CHRISTIAN,

Formant la majorité des membres en exercice

Date de  
convocation  
22/02/2025

**Excusés :**

VERSAEVEL JACQUELINE (POUVOIR REGINE JONVILLE), DUTOIT DANIELE (POUVOIR NATHALIE DHENNIN), KOUSSSENS CHRISTIAN (POUVOIR THERESE CARY)

Date d'affichage  
15/03/2025

**Absent: /**

Nombre de  
Conseillers

Vu l'article L1617-5 et autres dédiés du CGCT

- en exercice : 12
- présents : 9
- votants : 12

Considérant la liste des créances en non-valeur éditée par la trésorerie publique d'Armentières le 27 janvier 2025.

La Vice-Présidente expose que le Comptable Public n'a pas réussi à recouvrer le montant global d'une somme due au CCAS.

Il convient donc, au vu de la demande formulée par le receveur municipal, d'émettre un titre en non-valeur, pour le titre 68 pris en charge par la Trésorerie d'Armentières en date du 09/01/2024 concernant une taxe non réglée sur les fermages 2022/2023, afin de régulariser la situation comptable car le seuil à recouvrer est inférieur au seuil de poursuite.

Le Conseil d'Administration est donc sollicité afin d'admettre en non-valeur la somme de 0,03€.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'admettre cette créance en non-valeur sur le budget 2025 par l'émission d'un mandat au compte 6541.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire  
conformément aux  
dispositions de la loi  
n°82/623 du  
22.07.1982

Pour le Président,  
Par ordre,  
La Vice-  
Présidente



Carmen PLANCQ

Pour extrait conforme  
Pour le Président,  
Par ordre,  
La Vice-Présidente



Carmen PLANCQ